

CONSEIL MUNICIPAL DU 5 JUILLET 2021 COMPTE-RENDU SOMMAIRE

Date de la convocation : 29 juin 2021

Nombre de conseillers en exercice : 33

L'an deux mille vingt et un, le cinq juillet, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Ville de SAINT-JACQUES-DE-LA-LANDE, légalement convoqué, conformément aux articles L 2121-10, L 2121-12 et L 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Madame DUCAMIN, Maire.

PRESENTS (24) : Mme DUCAMIN, Maire, Mme LECHAPLAIN, M. COCHERIL, Mme PRIGENT, M. SIMON, Mme BASLE, M. RAVAUDET, Mme LECOQ, adjoints, M. LEBRUN, Mme TRIBOULT, Mme BILLARD, M. CHEMIN, Mme COSSAIS, M. SAUREL, Mme THO, M. DAVID, M. HAGGAN, Mme GUILLEMOIS, Mme GARANDEAU, M. ABDOU, M. LLAVORI, M. GBADOE, M. LE GARLANTEZEC, Mme POURRET, conseillers municipaux.

ABSENTS EXCUSES (9) : M. CADIOU, Mme PFEIFFER, adjoints, M. JAN, Mme FRIOT, Mme MAIGNOT, M. KARFACH, M. COLLONGE, Mme BOUSQUET, M. LUCAS, conseillers municipaux.

PROCURATIONS DE VOTE (5) : M. CADIOU a donné procuration à M. HAGGAN.

Mme PFEIFFER a donné procuration à M. COCHERIL.

M. JAN a donné procuration à Mme TRIBOULT.

Mme MAIGNOT a donné procuration à Mme BASLE.

Mme BOUSQUET a donné procuration à M. CHEMIN.

Mme COSSAIS a été nommée en qualité de secrétaire de séance.

oooooooooooooooo

2021.043 Installation d'un nouveau conseiller municipal – Prise d'acte

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- Prend acte de la démission de Monsieur Patrice SCHOCH à compter du 07 juin 2021 ;
- Prend acte du refus de Madame Cécile BONNARD, suivante de la liste « Saint-Jacques Active et Citoyenne », de siéger en qualité de conseillère municipale ;
- Prend acte, en conséquence, de l'installation de Monsieur Erwan LE GARLANTEZEC, suivant et dernier de la liste « Saint-Jacques Active et Citoyenne », en qualité de conseiller municipal.

2021.044 Décisions prises par Madame la Maire du 11 mai 2021 au 08 juin 2021 – Prise d'acte

Le conseil municipal prend acte des décisions prises par Madame La Maire, en vertu de la délibération n°2020.078 du 28 septembre 2020, pour la période du 11 mai 2021 au 8 juin 2021.

2021.045 Commission transition urbaine et écologique – Démission – Nouveau titulaire – Prise d'acte

Le conseil municipal, à l'unanimité,

- Prend acte de la désignation du remplacement de Monsieur Patrice SCHOCH par Monsieur Erwan LE GARLANTEZEC, nouveau conseiller municipal, comme nouveau membre titulaire de la commission transition urbaine et écologique.

2021.046 Commission d'appel d'offres – Démissions – Composition – Prise d'acte

Le conseil municipal, à l'unanimité,

- Prend acte de la nouvelle composition de la Commission d'appel d'offres (CAO) suite aux démissions en qualité de conseillers municipaux de Messieurs Nicolas KNAUFF (en décembre 2020) et Patrice SCHOCH (en juin 2021).

2021.047 Office Jacquotlandin des Sports – Démission – Nouveau titulaire – Prise d'acte

Le conseil municipal, à l'unanimité,

- Prend acte du remplacement de Monsieur Patrice SCHOCH, conseiller municipal démissionnaire, par Monsieur Naouirou ABDU, au sein du conseil d'administration de l'Office Jacquotlandin des Sports en qualité de membre titulaire.

2021.048 Commission ressources – Création – Composition – Désignations

Le conseil municipal, à l'unanimité,

- Adopte la création d'une commission municipale dite « ressources » et complète en conséquence l'article 9 du règlement intérieur du conseil municipal ;

- Décide de ne pas procéder au scrutin secret pour la désignation des membres du conseil municipal qui siégeront au sein de cette commission « ressources » ;
- Après appel à candidatures, considérant la présence d'une seule liste et en conformité avec les dispositions du code général des collectivités territoriales, notamment l'article L.2121-21, désigne au sein de la commission ressources en qualité de titulaires :
 - M. DUCAMIN (en qualité de Présidente de droit)
 - F. PRIGENT (en qualité de Vice-Président)
 - L. RAVAUDET
 - L. SIMON
 - E. HAGGAN
 - C. THO
 - R. LLAVORI
 - M. GBADOE

2021.049 Commission d'appel d'offres – Règlement intérieur - Approbation

Le conseil municipal, à l'unanimité,

- Approuve le règlement intérieur de la Commission d'appel d'offres.

2021.050 Accord-cadre de fourniture, livraison et gestion de titres-restaurants dématérialisés – Attribution – Autorisation de signature

Le conseil municipal, à l'unanimité,

- Autorise Madame la Maire ou son représentant à signer toutes les pièces nécessaires pour conclure l'accord-cadre y compris toute modification de contrat, avec l'opérateur économique NATIXIS INTERTITRES.

2021.051 Budget annexe « EPI » – Clôture – Reprise résultat et restes à recouvrer

Le conseil municipal, à l'unanimité,

- Approuve la reprise par le budget principal de l'excédent de clôture du budget annexe EPI d'un montant de 34 725,44 € ;
- Approuve également la reprise par le budget principal des éventuels restes à recouvrer figurant dans les comptes du budget annexe de l'EPI.

2021.052 Budget annexe « Gaîté Sud » - Création

Le conseil municipal, à l'unanimité,

- Approuve la création d'un budget annexe en comptabilité M14 dénommé « Gaîté Sud » afin de retracer toutes les écritures relatives à cette opération d'aménagement gérée en régie par la Ville de Saint-Jacques-de-la-Lande ;
- Précise que le budget sera voté par chapitre et qu'il sera soumis de plein droit à la TVA compte tenu de la nature de l'opération ;
- Adopte le système d'inventaire intermittent comme méthode de suivi de la comptabilité de stocks ;
- Autorise Madame la Maire ou son représentant à signer tous les documents relatifs à la présente décision.

2021.053 1^{ère} édition du budget participatif– Règlement intérieur – Comité de suivi – Approbation et autorisation

Le conseil municipal, à l'unanimité,

- Valide le projet de règlement intérieur de la première édition du budget participatif ;
- Met en place un comité de suivi, pour la durée de cette première édition, composé, sous la présidence de Madame la Maire, d'élus, d'habitants et de représentants associatifs.

2021.054 Tableau des emplois permanents de la Ville de Saint-Jacques-de-la-Lande – Modifications

Le conseil municipal, à l'unanimité,

- adopte les modifications du tableau des emplois permanents suivantes :
 - Création d'un poste d'agent de maîtrise ;
 - Création de trois postes d'agent de maîtrise principal ;
 - Création de deux postes d'adjoint technique principal 2^{ème} classe ;
 - Création d'un poste d'adjoint administratif principal 1^{ère} classe ;
 - Création de deux postes d'ATSEM principal 1^{ère} classe ;
 - Création d'un poste d'adjoint d'animation à 22/35^{ème} ;
 - Création d'un poste d'adjoint technique à 32/35^{ème} ;
 - Suppression d'un poste d'attaché territorial ;
 - Suppression d'un poste d'adjoint administratif principal 1^{ère} classe ;
 - Suppression d'un poste de rédacteur ;

- Suppression d'un poste d'adjoint administratif ;
- Suppression de trois postes d'adjoint technique principal 1ère classe.
- Dit que les dépenses nécessaires correspondants aux emplois ainsi créés sont inscrits au budget principal 2021 de la Ville, au chapitre 012 de la section de fonctionnement ;
- Approuve en conséquence le tableau des emplois permanents de la Ville de Saint-Jacques-de-la-Lande à compter du caractère exécutoire de la présente ;
- Précise que la précédente délibération n°2021.027 en date du 12 avril 2021 fixant le tableau des emplois permanents de la Ville de Saint-Jacques-de-la-Lande est abrogée à compter du caractère exécutoire de la présente.

2021.055 Recours au service civique - Autorisation

Le conseil municipal, à l'unanimité,

- Met en place le dispositif du service civique au sein de la collectivité à compter du 01 septembre 2021 ;
- Autorise Madame la Maire à demander l'agrément nécessaire auprès de la direction départementale interministérielle chargée de la cohésion sociale ;
- Autorise Madame la Maire à signer les contrats d'engagement de service civique avec les volontaires et les conventions de mise à disposition auprès d'éventuelles personnes morales ;
- Autorise Madame la Maire à ouvrir les crédits nécessaires pour le versement d'une prestation en nature ou d'une indemnité complémentaire, pour la prise en charge de frais d'alimentation ou de transport.

2021.056 Bourse « Jacques Potes » - Subvention - Attribution

Le conseil municipal, à l'unanimité,

- Approuve le versement d'une subvention de 300 € au Centre de la Lande afin de contribuer au financement de ce projet ;
- Dit que cette subvention sera imputée sur les crédits de la Direction Solidarité, Education, Enfance, Jeunesse, sur le gestionnaire « Projet Educatif Local », au compte 6574 du budget principal de la Ville.

2021.057 Tarifs périscolaires - Fixation

Le conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés (une abstention, M. Llavori) :

- Fixe la tarification périscolaire, avec pour modification la création d'une nouvelle tarification pour les enfants accueillis porteurs d'allergies alimentaires sévères correspondant à 80% de la tarification appliquée pour l'accueil avec repas ;
- Dit que ces tarifs seront appliqués à compter du 1er septembre 2021.

2021.058 Règlement intérieur des accueils de loisirs de la Ville de Saint-Jacques-de-la-Lande – Approbation

Le conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés (une abstention, M. Llavori) :

- Approuve un nouveau règlement intérieur des accueils de loisirs de la Ville de Saint-Jacques-de-la-Lande ;
- Précise que ce règlement sera applicable à compter du 1^{er} septembre 2021 ;
- Précise que la précédente délibération n°2019.056 en date du 20 mai 2019 approuvant un nouveau règlement intérieur des accueils de loisirs de la Ville est abrogée à compter du 1^{er} septembre 2021.

2021.059 Convention « colos apprenantes » entre l'association AROEVEN et la Ville de Saint-Jacques-de-la-Lande – Subvention – Autorisations de signature

Le conseil municipal, à l'unanimité,

- Approuve les termes de la convention à conclure entre l'AROEVEN et la Ville de Saint-Jacques-de-la-Lande ;
- Dit que ce coût et cette subvention seront imputés sur le budget principal de la Ville ;
- Autorise Madame La Maire, ou toute autre personne dûment habilitée à cette fin en application des articles L. 2122-21 ou L. 2122.17 du Code général des collectivités territoriales, à signer ladite convention et tout acte s'y rapportant, y compris la convention de subventionnement à intervenir entre l'Etat et la Ville de Saint-Jacques-de-la-Lande.

2021.060 Convention de subventionnement « Appel à projets pour un socle numérique » - Autorisation de signature

Le conseil municipal, à l'unanimité,

- Approuve les termes de la convention à conclure entre l'Etat et la Ville de Saint-Jacques-de-la-Lande dans le cadre de l'appel à projets pour un socle numérique ;
- Dit que cette recette sera recouvrée sur le budget principal de la Ville ;
- Autorise Madame La Maire, ou toute autre personne dûment habilitée à cette fin en application des articles L. 2122-21 ou L. 2122.17 du Code général des collectivités territoriales, à signer ladite convention et tout acte s'y rapportant.

2021.061 Aide à l'acquisition de vélos électriques, conventionnels et d'occasions

Le conseil municipal, à l'unanimité,

- Valide les critères du dispositif proposés ;
- Valide le montant des aides proposées ;
- Approuve le formulaire de demande à compléter et renseigner par les pétitionnaires ;
- Autorise Madame la Maire, ou toute autre personne dûment habilitée à cette fin, à signer tout document se rapportant à ce dispositif ;
- Dit que ce coût sera imputé sur le budget principal de la Ville de Saint-Jacques-de-la-Lande.

2021.062 Projet maison de santé – ZAC Morinais, secteur Martinière – Principe de cession foncière

Le conseil municipal, à l'unanimité,

- Approuve le principe de la cession d'une emprise foncière à l'opérateur Office Santé dont le siège social est situé à Saint Grégoire 35760, Centre Alphasis, en vue de la construction d'un établissement de santé pluridisciplinaire, pour un coût de charge foncière à déterminer en conseil municipal ultérieurement, au sud du cimetière de la Martinière, au sein de la ZAC Morinais.

2021.063 Dénomination de la voie de desserte pour le secteur dit « Grand Equipement » situé ZAC de la Courrouze

Le conseil municipal, à l'unanimité,

- Pour le secteur dit « Grand Equipement », dénomme la voie de desserte : rue Alek Plunian (1894-1967), née à Lorient, romancière et première aviatrice bretonne.

2021.064 Licences entrepreneur de spectacles – Renouvellement - Désignation

Le conseil municipal, à l'unanimité,

- Autorise Madame la Maire, ou toute autre personne dûment habilitée à cette fin, à signer tout document nécessaire à la complétude du dossier de demande de renouvellement des quatre licences d'entrepreneur de spectacles détenues par la Ville de Saint-Jacques-de-la-Lande ;
- Autorise la désignation de Madame la Maire en tant que titulaire des quatre nouvelles licences d'entrepreneur de spectacles.

2021.065 Convention de partenariat entre le Département d'Ille-et-Vilaine, les Villes de Chartres de Bretagne et Saint-Jacques-de-la-Lande, et l'association Dounia, dans le cadre d'une résidence de mission – Autorisation de signature

Le conseil municipal, à l'unanimité,

- Approuve les termes de la convention de partenariat entre le Département d'Ille-et-Vilaine, les Villes de Chartres de Bretagne et Saint-Jacques-de-la-Lande, et l'association Dounia, dans le cadre d'une résidence de mission, d'une durée de deux ans (années 2020 et 2021) ;
- Autorise Madame La Maire, ou toute autre personne dûment habilitée à cette fin en application des articles L. 2122-21 ou L. 2122.17 du Code général des collectivités territoriales, à signer ladite convention et tout acte s'y rapportant.

.....

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h40.

.....

Affiché à la porte de la Mairie, conformément à l'article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales, le 12 juillet 2021.

Marie DUCAMIN

Maire de St-Jacques-de-la-Lande